

Arrêté n°2025 03 A592

**ARRETE TEMPORAIRE DE REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411-5, R 411-8, R 411-20,
Vu la demande présentée le 04 Mars 2025 par BAUDUCEL TP SERVICES, de Nanterre.

Considérant que pour réaliser des travaux de raccordement d'eaux, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE

Article 1 : Accès interdit aux véhicules

La circulation est interdite à tous véhicules pour une durée de 10 jours à compter du 10 Mars 2025 pour réaliser des travaux de raccordement, du 34 rue du 11 novembre au 02 place de la mairie.

Article 2 : Signalisation

La signalisation sera mise en place conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché à l'entrée de la rue du 11 novembre et de la place de la mairie pour information des usagers.

Article 4 :

La Brigade de Gendarmerie de PONTVALLAIN, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A PONTVALLAIN, le 06 Mars 2025.



[Signature]
Le Maire Adjoint, P.BOUTTIER